

vous propose deux journées de formation
et de réflexion sur le thème :

COMMUNES, TERRITOIRES, MÉTROPOLES

Quelles réponses à la crise sociale
et démocratique ?

Quelles actions pour parvenir à une participation
effective des citoyen.nes à la vie publique ?

Le samedi 30 mars 2019
de 9h00 à 19h30
et le dimanche 31 mars 2019
de 9h30 à 12h30

Au FIAP Jean Monnet
30 rue Cabanis
75014 Paris

Accès :
Métro : Ligne 6 (station Glacière ou ou St Jacques)

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>)

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 5000	525 €
- de 5000 à 10000	650 €
- de 10000 à 30000	750 €
- de 30000 à 50000	850 €
- de 50000 à 75000	950 €
- de 75000 à 100000	1050 €
- plus de 100000	1200 €

Conseillers Départementaux
et Régionaux 1300 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription aux deux journées (valant convention simplifiée de formation)
COMMUNES, TERRITOIRES, MÉTROPOLES : quelles réponses à la crise sociale et démocratique ?
Quelles actions pour parvenir à une participation effective des citoyen.nes à la vie publique ?
organisées par Formation et Citoyenneté

Le samedi 30 mars 2019 de 9h00 à 19h30 et le dimanche 31 mars 2019 de 9h30 à 12h30

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Email : _____
Fonction élective : _____

Conseil départemental : _____
Conseil régional : _____
Collectivité territoriale : _____
Commune de : _____
Nbre d'hab. (pour les élus communaux) : _____

Signature du candidat à la formation _____
Signature du responsable _____
avec cachet

CACHET

COMMUNES, TERRITOIRES, MÉTROPOLIS :

Quelles réponses à la crise sociale et démocratique ?

Quelles actions pour parvenir à une participation effective des citoyen.nes à la vie publique ?

Samedi 30 mars 2019

- 9h00 Accueil et présentation de la formation
- 9h30 à 11h00 Table ronde n°1 : Métropolisation, quelle place et quel rôle des élu.es locaux ?
Pause
- 11h15 à 12h45 Échanges entre intervenant.es et participant.es.
Déjeuner sur place
- 14h15 à 15h45 Table ronde n°2: Innovations sociale, écologique et démocratique.
Pause
- 16h00 à 17h15 Échanges entre intervenant.es et participant.es.
Pause
- 17h30 à 19h30 Table ronde n°3 : Quelle implication des acteurs locaux dans les processus institutionnels ? Comment peuvent-ils être des acteurs reconnus dans la mise en place et le fonctionnement de l'ensemble des processus ?

Dimanche 31 mars 2019

- 9h30 à 11h00 Table ronde n°4 : Services publics de proximité : la Poste, la sécurité sociale, les services de l'énergie, de la santé et les services publics locaux petite enfance, personnes âgées...
Pause
- 11h15 à 12h15 Échanges entre intervenant.es et participant.es.
- 12h15 à 12h30 Conclusion : enseignements de ces deux journées
- 12h30 Fin de la journée de formation

Intervenants : Makan RAFATDJOU et Bernard LANDAU, architectes et urbanistes (TR1); Timothée DUVERGER, maître de conférence associé à Sciences Po Bordeaux, en charge des TD sur l'innovation sociale (TR2); Magali DELLA SUDDA, chercheuse en sociologie au CNRS de Bordeaux et Alain BERTHO, anthropologue (TR3); Françoise NEY, praticienne en milieu hospitalier, membre de la coordination des hôpitaux et des maternités de proximité et Jean-Claude MAMET, animateur de blog-Syndicollectif.fr



formation
Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS